

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 26 JANVIER 2022

Le 26 janvier 2022, à 17h14, le Comité du Syndicat d'Assainissement de la Boucle de Seine s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage située à l'Hôtel de Ville de Houilles, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Président du Syndicat. (Convocation et affichage effectués le 20 janvier 2022).

PRÉSENT(E)S :

HOUILLES	M. Julien CHAMBON – Délégué titulaire
CARRIÈRES-SUR-SEINE	M. Michel MILLOT – Délégué titulaire
	M. Daniel MARTIN – Délégué titulaire
BEZONS	M. Pascal BEYRIA – Délégué titulaire
CHATOU	M ^{me} Inès de MARCILLAC – Déléguée titulaire
	M. Pascal PONTY – Délégué titulaire

ABSENT(E)S : /

HOUILLES	M. Benoit PARIS – Délégué titulaire
	M. Pierre MIQUEL – Délégué suppléant
	M ^{me} Marina COLLET – Déléguée suppléante
CARRIÈRES-SUR-SEINE	M ^{me} Françoise GAULTIER – Déléguée suppléante
	M. Florent DANIEL – Délégué suppléant
BEZONS	M ^{me} Paula FERREIRA – Déléguée titulaire
	M. Eric de HULSTER – Délégué suppléant
	M. Michel BARNIER – Délégué suppléant
CHATOU	M. François SCHMITT – Délégué suppléant
	M. Laurent MALOCHET – Délégué suppléant

ARRIVÉ(ES) EN COURS DE SÉANCE : /

PARTI(ES) EN COURS DE SÉANCE : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Les délégués présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. **M^{me} Inès de MARCILLAC** est désignée à l'**unanimité** par le Comité Syndical pour remplir ces fonctions.

I- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021 est adopté à l'**unanimité**.

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

21/01 - Mission d'accompagnement au recrutement d'un ingénieur assainissement pour le SABS- Société MICHAEL PAGE

Le SABS a sollicité le cabinet MICHAEL PAGE aux fins d'un accompagnement au recrutement d'un ingénieur assainissement. Le recours à ce cabinet s'élève à un montant forfaitaire de 7 500 € HT.

21/02 - Mission d'audit du Schéma Directeur d'Assainissement du Syndicat — Société SAFEGE

La société SAFEGE a été sollicitée afin de réaliser un audit sur la modélisation et les travaux découlant du projet de Schéma Directeur d'Assainissement établi par la société VERDI. Cette prestation, d'une durée de 3 mois, s'élève à 27 112 euros HT.

21/03 - Signature du marché n° 2021-01 relatif une mission d'accompagnement technique et administratif du SABS

Des débordements répétitifs du réseau d'assainissement syndical sur la voirie publique sont constatés lors de fortes pluies. Ces événements nécessitent un diagnostic poussé et urgent pour suivre la réaction du réseau face aux pluies. De plus, le Syndicat souhaite mettre en place les actions répondant aux réglementations en vigueur sur les systèmes d'assainissement dont les échéances sont dépassées ou proches. Pour mener à bien ces missions, le Syndicat a besoin d'être accompagné sur les plans techniques et administratifs. L'offre de la société SUEZ EAU France, d'un montant de 35 482,51 € HT, a été retenue.

21/04 - Signature de l'avenant n° 2 au marché n° 2019-02 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de travaux de reprise des ouvrages du bassin de rétention/restitution d'eaux unitaires à Bezons

La formule de révision du marché comporte une erreur matérielle la rendant inapplicable. Afin de pouvoir effectuer la révision des prix, il convient de modifier la formule de calcul par voie d'avenant. Cette modification n'est pas de nature à bouleverser l'économie du marché.

21/05 - Signature du marché n° 2021-33 relatif à des travaux de reprise des ouvrages du bassin de rétention/restitution d'eaux unitaires à Bezons

Le SABS, accompagné d'un maître d'œuvre extérieur, a décidé de procéder à des travaux nécessaires de reprise et de réhabilitation des ouvrages du bassin de rétention/restitution d'eaux unitaires à Bezons suite aux nombreuses pannes affectant son fonctionnement. Le SABS a organisé une procédure de marché public passée selon la procédure adaptée. Seul le groupement HP BTS (mandataire) et PRS (co-traitant) a déposé une offre répondant aux attentes. Le marché de base s'élève à 1 151 098,28 euros HT. La durée du marché est de neuf mois, y compris la période de préparation de trois mois.

Après précisions apportées par M. SAILLARD, l'assemblée passe aux questions soumises à l'approbation du Comité Syndical.

III- POINTS SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ SYNDICAL

DCS 22/01 – FINANCES – AUTORISATION D'ORDONNANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

M^{me} de MARCILLAC rappelle que, dans le cas où le budget primitif n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier, la réglementation permet à l'exécutif de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la **section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et ceci jusqu'à l'adoption de ce budget.

Pour ce qui concerne les **dépenses d'investissement**, l'exécutif peut, sur autorisation du Comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ce qui représente les montants suivants :

Chapitres	Crédits ouverts en 2021 (BP+BS+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2022 (*)
20 - Immobilisations incorporelles	117 600,00 €	29 400,00 €
21 - Immobilisations corporelles	3 063 285,00 €	765 800,00 €
23 – Immobilisations en cours	1 200 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL	4 380 885,00 €	1 095 200,00 €

M^{me} de MARCILLAC précise à l'Assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, le Syndicat exécutera le budget au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

M. Le Président demande si des interventions sont souhaitées sur ce point. (Aucune manifestation dans la salle).

M. Le Président met aux voix la délibération relative à l'autorisation d'ordonnancement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 avant le vote du Budget Primitif 2022, dans la limite des crédits suivants, représentant 25 % maximum des crédits ouverts au titre de l'exercice 2021 (hors crédits afférents au remboursement de la dette et aux opérations d'investissement)

Chapitres	Crédits ouverts en 2021 (BP+BS+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2022 (*)
20 - Immobilisations incorporelles	117 600,00 €	29 400,00 €
21 - Immobilisations corporelles	3 063 285,00 €	765 800,00 €
23 – Immobilisations en cours	1 200 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL	4 380 885,00 €	1 095 200,00 €

(*) A partir du 1^{er} janvier 2022, le SABS exécutera le budget au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS). Les dépenses seront inscrites sur la nature 4581 Opérations pour le compte de tiers.

Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits votés seront repris au Budget Primitif 2022.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCS 22/02 – FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

Après présentation du rapport par M^{me} de MARCILLAC et interventions de M. PONTY, M. MARTIN, M. MILLOT et de M. le Président CHAMBON, le Comité Syndical passe au vote.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2022,

Considérant que l'examen du budget doit être précédé dans les deux mois d'un rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que le rapport permet aux membres de l'Assemblée d'observer l'évolution du budget syndical, tant en recettes et dépenses, qu'en investissement et fonctionnement, et de débattre de la politique d'équipement de la Ville ainsi que de sa stratégie financière,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU DÉBAT SUR LE RAPPORT CONCERNANT LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article Unique : **PREND ACTE** de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2022 et du débat qui s'est tenu au sein de l'Assemblée délibérante ce jour.

IV- POINTS DIVERS

1. Courrier de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France

Courrier en date du 17 janvier 2022 actant la mise en conformité du système de collecte du SABS au titre de l'année 2020.

2. Etude financière et technique sur les batardeaux

Etude en cours par le SABS en lien avec les services techniques des Communes membres afin notamment d'identifier les zones régulièrement inondées.

3. Présentation de la 1^{ère} phase de l'audit du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Le SABS a missionné SAFEGE pour la réalisation d'un audit afin de vérifier le fondement des solutions proposées par VERDI dans le cadre du SDA et envisager des solutions alternatives.

Constats de SAFEGE :

- Impossibilité de statuer en l'état sur la cohérence des solutions proposées car le modèle ne reproduit pas la réalité : une modification et un recalage du modèle sont nécessaires.
- Les mesures permanentes du déversoir d'orage situé rue de la Pâtur (Carrières-sur-Seine) semblent surestimées. Des points de mesure ont été installés le 14 janvier 2022 afin de comprendre le fonctionnement de ce déversoir d'orage et modifier le modèle pour qu'il reproduise les déversements réels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h02.

Le Président,

Julien CHAMBON

